

Partenariat Euro-Méditerranéen
Résolutions de la
Conférence des Directeurs de l'Eau
Rome, 24-25 novembre 2005

LES DIRECTEURS DE L'EAU DE L'ALGERIE, L'ALLEMAGNE, LA BELGIQUE, CHYPRE, L'EGYPTE, L'ESPAGNE, LA FINLANDE, LA FRANCE, LA GRECE, ISRAEL, L'ITALIE, LA JORDANIE, LE LIBAN, MALTE, LE MAROC, LE PORTUGAL, LA REPUBLIQUE TCHEQUE, LE ROYAUME UNI, LA SYRIE, LA TUNISIE, LA TURQUIE ET L'AUTORITE PALESTINIENNE, AINSI QUE LES REPRESENTANTS DE LA COMMISSION EUROPEENNE ET DE LA PRESIDENCE BRITANNIQUE DE L'UNION EUROPEENNE:

participants à la conférence du Système Euro-Méditerranéen d'Information sur les savoir-faire dans le Domaine de l'Eau –SEMIDE- de Rome, 24-25 novembre 2005, dans le cadre de la célébration du 10^{ème} anniversaire du Processus de Barcelone,

- rappelant l'adoption, en mai 1990, de la déclaration d'Alger, qui a affirmé l'importance d'une stratégie commune pour la gestion de l'eau, et rappelant l'adoption, à Rome en 1992, de la Charte méditerranéenne de l'eau, qui a consacré le principe de coopération régionale et internationale dans le domaine de l'eau en Méditerranée;
- soulignant le caractère prioritaire que revêt l'eau dans la déclaration adoptée à Barcelone en novembre 1995 ;
- considérant les principes de la coopération Euro-Méditerranéenne adoptés lors de la première conférence ministérielle sur l'eau, tenue à Marseille en novembre 1996;
- considérant les principes fondateurs du SEMIDE adoptés par les Directeurs Généraux de l'eau du Partenariat Euro-Méditerranéen à Naples en décembre 1997
- considérant les recommandations relatives à la gestion de la demande en eau en Méditerranée, formulées par la Commission Méditerranéenne du Développement Durable (CMDD) et adoptées en novembre 1997 par les parties contractantes de la convention de Barcelone
- considérant les documents établis sous l'égide du Partenariat mondial pour l'eau et du Conseil mondial de l'eau concernant les projets mondiaux et méditerranéens pour l'eau, la population et l'environnement à l'aube du 21^{ème} siècle, à l'occasion du forum mondial de l'eau et de la conférence ministérielle qui a eu lieu en mars 2000 à La Haye;



- Considérant que l'eau a été confirmée comme l'un des six secteurs prioritaires de la coopération économique dans la région Euro-Méditerranéenne lors de la conférence des ministres des affaires étrangères tenue à Stuttgart en avril 1999;
- Considérant la déclaration de la conférence ministérielle de Turin en octobre 1999 constituant le SEMIDE comme instrument stratégique de l'échange d'information, en appui du Plan d'Actions prioritaires pour l'eau en Méditerranée ;
- Considérant les objectifs de développement du millénaire, fixés par la Communauté Internationale en 2000, dans le domaine de l'eau et de l'assainissement et les plans de gestion efficiente des ressources adoptés lors du Sommet Mondial du Développement Durable de Johannesburg en 2002 ;
- Considérant les résolutions adoptées par les Directeurs de l'Eau du Partenariat Euro-Méditerranéen à Madrid en novembre 2001, constatant les progrès positifs du SEMIDE et approuvant son plan de développement
- Considérant la Stratégie Méditerranéenne de Développement Durable (SMDD) adoptée par les Ministres des Parties Contractantes de la convention de Barcelone en Slovénie en novembre 2005;
- Prenant acte que la situation générale dans la région méditerranéenne exige des investissements plus massifs pour donner une réponse plus efficace à tous les niveaux pour garantir une gestion durable des ressources en eau et un approvisionnement en eau de qualité,
- Prenant acte des résultats positifs de l'activité du Comité Directeur du SEMIDE et des choix pris lors de ses réunions, comme l'introduction de la langue arabe aux cotés du français et de l'anglais.
- ayant pris connaissance du bilan de la mise en place du SEMIDE au titre de la seconde phase (prévue sur la période 2003 – 2006), ainsi que de la stratégie de développement pour les dix ans à venir,

dans le cadre du mandat qui leur a été confié par les ministres, lors de la conférence ministérielle de Turin en octobre 1999, pour assurer le suivi et l'orientation de la mise en œuvre du Plan d'Action, les Directeurs de l'Eau sont convenus de ce qui suit :

1. L'amélioration des systèmes d'information sur l'eau et les milieux aquatiques, ainsi que leur usage, constitue un des piliers essentiels d'une meilleure gouvernance et d'une gestion intégrée des ressources en eau. Les pays sont encouragés à créer ou développer de tels systèmes au niveau national, ainsi que dans le cadre de coopérations régionales. Le SEMIDE en Méditerranée est aujourd'hui un des exemples parmi les plus aboutis dans le monde de ce qui peut être accompli dans ce domaine
2. Le bilan d'activité de mise en œuvre du SEMIDE, est, en effet, extrêmement positif et montre que cet outil correspond à un besoin réel et à une demande forte de tous les partenaires en conformité avec les décisions arrêtées lors des conférences ministérielles de Marseille en 1996 et Turin en 1999. Les directeurs de l'eau conviennent d'affirmer le caractère durable du SEMIDE qui doit disposer des moyens pour poursuivre son action sur le long terme.
3. Les Directeurs de l'Eau recommandent que le nouveau programme quadriennal couvrant la période 2007-2010, prenne sans discontinuité la suite de la phase en cours et comporte les dispositions ci-après :



3.1 Poursuivre la mise en œuvre opérationnelle du SEMIDE et le renforcement des Points Focaux Nationaux, de l'Unité Technique et les nouvelles activités suivantes :

- a) Renforcement des PFN par le biais de support technique et d'assistance à la recherche de financements complémentaires et d'appui à la mise en œuvre et au développement, par les pays qui le souhaitent, de leur système national d'information sur l'eau.
- b) Animation, exploitation et promotion du Point Focal International pour maintenir et améliorer les services offerts par le SEMIDE en fonction de l'actualité et des avancées technologiques en matière de Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication.
- c) Préparation de synthèses thématiques régionales sur des sujets d'intérêt commun définis par les pays eux-mêmes
- d) Favoriser le partage des connaissances, la diffusion d'informations et la valorisation des résultats des initiatives existantes et futures en faveur d'une meilleure gestion de l'eau dans la région,
- e) Développement du rôle du SEMIDE comme plate forme technique et support du processus conjoint entre la Directive Cadre sur l'Eau et l'initiative Européenne sur l'eau en Méditerranée.
- f) Renforcement du rôle du SEMIDE pour l'information sur les programmes de l'Union Européenne dans la région et des programmes nationaux pour les pays à ressources en eaux partagées.
- g) Etude des objectifs et des conditions de faisabilité avec les pays volontaires, dans le cadre du SEMIDE, d'un mécanisme d'observation sur l'eau en Méditerranée, pour le monitoring des indicateurs de réalisation des objectifs du millénaire relatifs à l'eau et à l'assainissement en Méditerranée, ainsi que de la mise en œuvre du volet « eau » de la Stratégie Méditerranéenne de Développement Durable, basé sur des informations qui viendraient des systèmes nationaux d'information sur l'eau lorsqu'il en existe.
- h) Poursuite, en coordination avec les PFN, des contacts établis avec les autres initiatives internationales afin de coordonner, dans la mesure du possible, les activités et le développement d'actions conjointes et collaborer aux initiatives régionales similaires qui verraient le jour, notamment en Afrique, en Amérique Latine, en Asie et en Europe.
- i) Renforcement des produits en langue arabe.

3.2 Ouvrir le SEMIDE aux pays méditerranéens non signataires de la Déclaration de Barcelone qui en feraient officiellement la demande, notamment la Libye et les pays des Balkans.

3.3 Définir les conditions du financement, actuellement estimé à environ 3,400 M€ de ce programme quadriennal 2007-2010, dans la continuité du dispositif et de la structure tels qu'ils ont été mis en place:

- a) Activités de l'UT-SEMIDE, avec le soutien de la France, de l'Espagne et de l'Italie et de l'Union Européenne pour ses tâches de coordination régionale, de soutien et d'assistance technique aux PFN, de développement du portail international d'information et plus généralement aux activités mentionnées ci-dessus,



- b) Renforcement du soutien aux Points Focaux Nationaux et à la mise en place ou au renforcement, dans les pays qui le souhaitent, de leurs systèmes d'information nationaux sur l'eau, avec l'appui en cofinancement bilatéral de l'Union Européenne.
 - c) D'initier la création de Points Focaux Nationaux et de systèmes nationaux d'information sur l'eau dans les pays méditerranéens non signataires de la Déclaration de Barcelone.
4. Ils souhaitent que le SEMIDE constitue un outil utile à la cohérence des politiques du Partenariat Euro-méditerranéen et du Plan d'Action pour la Méditerranée,
 5. Ils proposent que leur Conférence Euro-Méditerranéenne des Directeurs de l'Eau, serve de support institutionnel pour la mise en œuvre de l'Initiative Européenne sur l'Eau dans la région,
 6. Les Directeurs de l'Eau souhaitent que la collectivité des bailleurs de fonds bi ou multilatéraux, notamment la Commission Européenne et les Etats membres de l'Union Européenne, assurent des ressources financières suffisantes pour répondre aux besoins de développement du secteur de l'eau dans la région méditerranéenne.
 7. Les Directeurs de l'Eau se réjouissent de la participation, pour la première fois, à cette conférence, des représentants de la Lybie, de la Bosnie Herzégovine, de la Croatie, et de la Serbie-Monténégro, comme observateurs,
 8. Les Directeurs de l'Eau ont proposé le renouvellement des structures de gouvernance du SEMIDE pour une période de 4 ans:
 - 8.1 Le Comité Directeur sera composé des pays suivants : Algérie, Chypre, Egypte, Espagne, France, Israël, Italie, Jordanie, Liban, Malte, Maroc, Turquie, Autorité Palestinienne.
La France assurera la Présidence du Comité Directeur, le Maroc et le Liban les Vice-présidences.
 - 8.2 La présidence du Comité de Coordination sera assurée par l'Algérie et la Vice-présidence par Chypre.
 - 8.3 La création d'un secrétariat général du SEMIDE, chargé des relations permanentes avec la Commission Européenne et les pays partenaires, dont la responsabilité a été confiée à M. Walter Mazzitti, Président d'Honneur du SEMIDE.
 9. Les Directeurs de l'Eau demandent au Ministre Italien de l'Environnement, à la Présidence britannique de l'Union Européenne et au Président du Comité Directeur de :
 - 9.1 Transmettre ces résolutions à la Commission Européenne et aux Ministres concernés des Etats membres de l'Union Européenne et des pays partenaires, notamment dans le cadre des manifestations prévues pour le 10^{ème} anniversaire de la déclaration de Barcelone,
 - 9.2 Présenter au Comité Euromed les résultats obtenus par le Système, qui est un exemple concret de coopération dans l'esprit du Partenariat Euro-Méditerranéen, dans le secteur stratégique de l'eau,



10. Les participants remercient le Gouvernement italien pour avoir accueilli leur Conférence à Rome.
11. Ils félicitent Monsieur Juan Canova pour la façon dynamique et constructive avec laquelle il a assuré la Présidence du SEMIDE depuis la Conférence de Madrid et pour les progrès très concrets réalisés par le Système durant sa Présidence.

Délibéré à Rome le 25 novembre 2005

